



Conditions d'affaires pour les participantes aux cours Aquacura, Ostéogym et gymnastique médicale pour les rhumatisantes

Nous vous prions gentiment de confirmer d'avoir pris connaissance des conditions d'affaires sous-mentionnées **sur le talon vert ci-joint. Veuillez le renvoyer avec votre signature à la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme.** Nous vous remercions bien de votre compréhension!

Certificat médical

Tous les deux ans, la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme demande à chaque participante de lui fournir un nouveau certificat médical.

Cours Ostéogym – certificat médical seulement pour les patientes concernées de l'ostéoporose, pas nécessaire pour les personnes qui suivent le cours pour des raisons de prévention.

Cotisation de cours

Deux fois par an, la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme prélève une cotisation de cours pour chaque semestre (janvier à juin et juillet à décembre), condition de paiement: 30 jours net. **L'abonnement au cours se prolonge automatiquement s'il n'y a pas été résilié.** Les désistements doivent être communiqués au plus tard jusqu' à fin novembre ou fin mai.

Température de l'eau

La température de l'eau se situe entre 32 et 34° C.

Assurance

L'assurance est laissée à la libre appréciation des participantes.

Désistement

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez plus participer au cours, nous vous prions de **vous désister oralement auprès de la monitrice du cours et PAR ECRIT** auprès de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme, afin que nous puissions réattribuer la place devenue vacante. En cas de désistement les éventuels crédits doivent être réclamés par les participants-même auprès de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme.

Noter s'il vous plaît au verso de la page!





Remboursement

Les cotisations déjà versées pour les cours qui ont débuté ne peuvent plus être remboursées. Exception: si vous ne pouvez pas suivre le cours pendant deux semaines ou plus de temps (en bloque) à cause de maladie, d'accident ou de cure. Seulement en ces cas mentionnés le montant correspondant vous sera bonifié au semestre suivant. L'absence doit être confirmée par une attestation médicale. Veuillez nous envoyer l'attestation médicale dans un délai utile (dans trois, quatre semaines après votre recommencement du cours). Merci bien!

Prise en charge des frais de cours par la caisse maladie

Nous vous recommandons de clarifier la prise en charge partielle des frais de cours avec votre caisse maladie. En cas de problèmes sociaux, financiers ou de questions ayant trait aux assurances, nos assistantes sociales seront gratuitement à votre disposition.

Subventions de la Confédération

Les subventions – nécessaires à la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme – dépendent de contrats de prestations et requièrent de notre part, l'assurance qualité de nos cours. C'est pourquoi nous sommes tributaires de votre collaboration. Le formulaire concernant les handicaps liés aux affections rhumatismales et celui relatif à l'évaluation du cours suivi vous sont remis pendant le cours. Le traitement des données recueillies sur ces deux formulaires reste confidentiel. Nous sommes toutefois contraints de veiller à ce toutes les participantes remplissent ces formulaires et nous les remettent, ce dont nous les remercions vivement par avance.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès pendant votre cours.





**Ligue bernoise et haut-valaisanne
contre le rhumatisme**

Notre action – votre mobilité

S'il vous plaît remplir ce talon et le renvoyer à l'adresse suivante
Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme, Gurtengasse 6, 3011 Berne

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ NPA/lieu _____

Date de naissance _____

Est-ce que vous recevrez des prestations de l'AI (rente, moyens d'aide, mesures de reconversion etc.) Veuillez cochez ce qui convient, s.v.p. oui non

Avec ma signature, je confirme que j'accepte les conditions d'affaires.

Date _____ Signature _____

